

COMMUNIQUE

Le conseil municipal s'est réuni le 19 octobre 2009 et a délibéré sur les affaires suivantes :

VOIRIE

- Les travaux de voirie du lotissement Grand Clos III ont été réceptionnés le 26 octobre 2009 par la DDE et la commission de voirie.
 - Mme le Maire a rappelé la récente réunion sur l'extension et la desserte de la zone artisanale. Une réflexion est en cours avec les services techniques pour étudier leur faisabilité.
 - Les travaux de mise en place de la bâche incendie de la Socraie sont commencés (durée prévue 5 semaines).
 - Un règlement de voirie est mis en place, il permettra de régler les problèmes liés à toutes les occupations du domaine public pour effectuer des travaux sur construction en limite.
 - La commission de voirie étudiera la possibilité de remise en état du local technique du cimetière.
 - Les travaux du columbarium sont commencés.
 - L'association ASPIRE transmettra prochainement son devis pour la réfection des murs SUD et OUEST du cimetière. Ils pourront s'envisager en 2010 sur une durée de 6 mois.
 - France Domaine sera contacté au sujet de parcelles en déshérence sur le secteur de la Cad'humeau. Leur surface totale dépasse 1 ha, la commune souhaite les acquérir.
 - Concernant le périmètre de protection du captage d'eau potable, le conseil municipal est informé de la réception de l'arrêté inter-préfectoral Maine-et-Loire / Indre-et-Loire et Vienne déclarant d'utilité publique le captage d'eau de Fontevraud et la création des servitudes publiques imposées dans les périmètres immédiat et rapproché. La mise à jour du Plan d'Occupation des Sols s'impose, l'arrêté correspondant est pris le 20 octobre 2009. Une publication légale sera effectuée.
 - la SÉMA-E a livré des nouveaux conteneurs pour le ramassage des ordures ménagères à partir du 2 novembre. Celui-ci s'effectuera une seule fois par semaine, soit le LUNDI.
- Un ajout de 3 conteneurs sélectifs destinés aux cartons seront mise en place dans les 3 points d'apport volontaire.
- L'extension de la zone artisanale ne pourra se réaliser que dans le cadre de la création du nouveau Plan Local d'Urbanisme qui sera effectif qu'en janvier 2011.
 - Zone des Perdrielles : Concernant l'achat des parcelles, 3 propriétaires ont transmis leur accord. L'étude des notaires associés est chargée de la rédaction des actes.